



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-03**

Plancher chauffant à eau basse température

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un plancher chauffant à eau basse température pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			X	Surface chauffée en m ²	X	Branche	Facteur d'occupation
Zone climatique	H1	140				S	Bureaux
	H2	120	Enseignement	0,8			
	H3	80	Commerces	1,1			
				Hôtellerie – Restauration	1,4		
				Santé	0,9		